

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 11

Artikel: Les capitaux suisses et la pénurie d'énergie électrique en Europe
Autor: Barth, Edmond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CAPITAUX SUISSES ET LA PÉNURIE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EN EUROPE

par

Edmond Barth

Délégué du Conseil d'administration
à Electro-Watt S. A. à Zurich

Nous sommes certains d'intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-dessous l'essentiel de l'exposé qu'a présenté M. Edmond Barth à Zurich, le 29 septembre dernier, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire d'Électro-Watt, Entreprises électriques et industrielles S. A., l'une des principales holdings suisses et l'une des plus sollicitées d'investir ses capitaux à l'étranger.

Les restrictions de crédit auxquelles se heurtent les entreprises françaises les poussent fréquemment à s'adresser au capital suisse, oubliant parfois qu'un pays de quatre millions d'habitants ne peut se transformer en « banquier de l'Europe ».

Nul mieux que M. Barth ne pouvait expliquer quelques-unes des raisons qui sont à l'origine des refus opposés par les milieux financiers suisses aux demandes d'investissement qui leur parviennent de l'étranger en général et de France en particulier.

Les douloureuses expériences que nous avons pu rassembler dans le passé nous amènent à constater que le capital suisse, dès qu'il est investi et immobilisé à l'étranger, ne perd que trop souvent l'illusion du traitement de faveur qui lui est généralement promis avant investissement, lorsqu'on sollicite encore sa faveur. Combien d'usines électriques n'ont-elles pas été construites à l'étranger grâce à l'apport de centaines de millions de capital suisse ! Combien peu d'entre elles ont à la longue procuré au bailleur de fonds la satisfaction qu'en toute bonne foi il pensait pouvoir en attendre. Il est bien vrai qu'en général ce n'est pas aux entreprises mêmes, ni à leurs dirigeants, qu'incombe la responsabilité des déceptions subies, mais en fait à des dévaluations de monnaie, à des interdictions de transfert, limitations de tarifs, nationalisations, etc... décrétées par l'État ; le résultat final a néanmoins été le même pour le capital suisse engagé à l'étranger...

Il n'est pas possible de prévoir avec exactitude l'importance des besoins de l'Europe en énergie pour une période de cinq à dix ans et les opinions diffèrent considérablement à cet égard. Cependant, même si l'on est tenté de considérer exagérées les prévisions de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) qui estime les besoins supplémentaires de dix pays d'Europe occidentale, en puissance installée d'ici 1955, à six millions de kW (la puissance installée en Suisse à l'heure actuelle atteint approxi-

mativement 3 millions de kW), il est certain que la demande d'énergie en Europe sera pendant une certaine période encore telle que l'exécution des projets de nouvelles usines qui sont actuellement assez avancés pour permettre d'envisager une réalisation prochaine ne permettra pas, et de beaucoup, de la satisfaire.

A maintes reprises, depuis la fin de la guerre, il a été donné à entendre à notre petite Suisse, aussi bien de la part des instances internationales suprêmes que de milieux économiques privés, qu'il était de son devoir de mettre une partie de son potentiel économique et financier au service de la reconstruction et du développement de l'Europe. Elle n'a pas hésité à donner suite à cet appel de diverses manières, depuis l'aide privée qui a atteint des proportions respectables immédiatement après la fin des hostilités, jusqu'à la mise à disposition de l'étranger de crédits importants, soit directement d'État à État, soit en souscrivant des emprunts en faveur de pays déterminés ou d'institutions internationales, comme par exemple la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Des capitaux privés ont également, dans bien des cas, pris le chemin de l'étranger, soit pour renforcer certains investissements dans des sociétés affiliées, soit pour poursuivre des buts nouveaux. En revanche, malgré la préparation de plans internationaux de haute envolée, le financement par le capital privé d'usines électriques au delà de nos frontières s'est toujours heurté à de fortes difficultés, car les sommes requises

s'élèvent à des milliards et les garanties nécessaires pour le transfert des revenus et le remboursement ultérieur du capital ne sont généralement pas disponibles et encore moins palpables.

Cependant, si l'Europe a des besoins supplémentaires d'énergie et si la Suisse n'est pas seulement disposée, mais également parfaitement capable de contribuer à l'élimination de la pénurie actuelle, pourquoi ne pourrait-elle tout aussi bien atteindre ce but en construisant des centrales à l'intérieur du pays et en exportant de l'énergie plutôt que d'exporter des capitaux ? La Suisse livre à l'extérieur pour des centaines de millions de francs de marchandises fabriquées avec des matières premières importées. L'énergie hydraulique est en revanche une matière première, dont elle dispose en grande quantité comme d'autres pays disposent de charbon ou de pétrole dans leur sous-sol. Il ne viendrait toutefois à l'esprit de personne d'exposer du capital aux risques d'un investissement à l'étranger pour y mettre en valeur des mines de charbon ou des champs pétrolifères, alors qu'il aurait la possibilité d'obtenir dans son propre pays du charbon ou du pétrole à prix égaux ou même meilleur marché. Ces conditions ne se rencontrent évidemment pas en Suisse en ce qui concerne le charbon et le pétrole, mais certainement pour la production d'énergie électrique.

Du moment que, comme nous venons de le dire, nous ne possédons en Suisse ni charbon ni pétrole et qu'il nous faut déjà importer de grandes quantités de ces produits, ces raisonnements, faisant abstraction de l'énergie thermique, ne s'appliquent bien entendu qu'à l'énergie de provenance hydraulique. Il existe en Suisse, à l'heure actuelle, nombre de possibilités d'aménagements hydro-électriques qui permettraient d'augmenter la puissance installée disponible encore de quelques millions de kW et qui, en grande partie, sont suffisamment étudiées et poussées pour que l'on puisse passer à leur réalisation. Or, les frais de construction en Suisse supportent parfaitement la comparaison avec ceux de nos voisins et sont suivant les cas même moins élevés. Les taux d'intérêts applicables à la rémunération du capital investi, en particulier, sont chez nous, comparativement à ceux de nos voisins, extrêmement réduits et n'atteignent parfois même pas la moitié de ceux appliqués à l'étranger. Or, dans des ouvrages absorbant des capitaux aussi considérables que les aménagements hydro-électriques, la rémunération de ces capitaux constitue précisément le facteur le plus important du prix de revient de l'énergie. Qui ne doit donc supporter que le 50 % de la charge représentée par les intérêts obtient, selon toute évidence, un prix de revient sensiblement plus réduit que celui qui, pour se procurer des capitaux, doit les rémunérer à 6 %, 7 % et davantage. Aussi les nouvelles usines construites et financées en Suisse peuvent-elles facilement produire dans des conditions au moins aussi favorables que les centrales étrangères de même nature.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à préciser qu'il va de soi que les besoins d'énergie à l'intérieur

du pays doivent être couverts par priorité par nos propres usines et que les nouvelles centrales sont destinées en premier lieu à produire les kWh qui, particulièrement en hiver, nous font encore défaut en Suisse. Parfaitement conscient de cette priorité, mes réflexions ont pour objet un problème complémentaire, celui de l'emploi de capital suisse au delà de nos frontières aux fins de contribuer aux efforts tendant à remédier à la pénurie d'énergie en Europe. Le problème devant lequel nous nous trouvons ici se résume dans l'alternative soit de donner suite aux sollicitations qui nous sont adressées de financer des usines à l'étranger en exportant le capital nécessaire, soit d'apporter notre concours à l'approvisionnement général de l'Europe en énergie en investissant les mêmes capitaux dans des aménagements supplémentaires à réaliser en Suisse nous mettant au bénéfice de prix de revient moins élevés et de conditions générales offrant à la longue à notre économie des garanties plus substantielles. Rappelons-nous que ce sont précisément des aménagements de cette nature, exécutés autrefois en supplément de nos besoins immédiats, en tirant parti de conditions de construction particulièrement favorables, qui ont rendu à la Suisse, par le passé, des services inestimables et il est certain que des usines conçues dans le même esprit pourraient constituer également à l'avenir une réserve d'énergie très appréciée. Les efforts de l'initiative privée, tendant à coordonner un travail effectif de reconstruction en Europe avec les intérêts bien compris du pays, devraient donc logiquement être appuyés par les personnalités dirigeantes de notre politique et de notre économie. Les esprits craintifs ou indécis qui, apparemment, préféreraient renoncer purement et simplement à la construction de nouvelles usines plutôt que de voir se réaliser des aménagements destinés aux besoins à venir en mettant à profit la possibilité d'exporter tout d'abord l'énergie non utilisable en Suisse, ne devraient pas perdre de vue que, si d'autres sources d'énergie telles que le charbon ou le pétrole venant à faire défaut, la demande d'électricité devait s'accroître brusquement de façon inattendue, une usine hydro-électrique ne pourrait pas être construite en quelques mois ; indépendamment des négociations toujours laborieuses pour obtenir les concessions, un tel ouvrage demande des années de travail intensif pour l'élaboration des plans et la construction, sans compter que, dès l'entrée dans une période difficile, la pénurie de matières premières, de capitaux et de main-d'œuvre peut rendre de tels travaux irréalisables ou tout au moins leur exécution extrêmement difficile. Un aménagement hydro-électrique est et demeure un actif qui, même si l'écoulement d'une partie de sa production, comme pour toute autre marchandise, dépend passagèrement de l'exportation, constitue pour le pays un accroissement certain de sa richesse et une nouvelle source de prospérité.

Edmond Barth